

## Pratique

Retrouvez toutes les informations sur les aides de la Caf, remplissez les imprimés sur [caf.fr](http://caf.fr)

Ainsi que le téléchargement des documents pour faire votre demande de prêt.

> Pages locales de la Caf de l'Aisne

> Logement

> S'informer sur les aides



caf.fr

3230 Service gratuit + prix appel



caf.fr

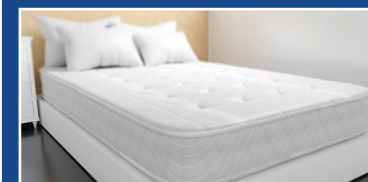


caf.fr

2024

S'informer sur les aides

## Le prêt équipement familial



## Achats possibles

Articles de première nécessité destinés à l'équipement de votre logement principal ou moyen de chauffage (bois, granulé ...).

## Montant

Prêt sans intérêt, d'un montant maximum de 1 000€ pour un ou plusieurs articles.

**\*MAJORATION FAMILLE NOMBREUSE** : pour les familles ayant au moins 3 enfants à charge (ou à naître), les montants maximum des articles indiqués peuvent être majorés.

| Montant maximum par article               |                          | Montant maximum par article   |                          |
|---|--------------------------|---|--------------------------|
| <b>EQUIPEMENT MENAGER</b>                 |                          | <b>EQUIPEMENT MOBILIER</b>  |                          |
| Lave-linge*                               | <b>400€</b><br>(+150€*)  | Literie / canapé convertible (literie = lit, sommier, matelas, jeu de pieds et lits superposés) | <b>400€</b>              |
| Lave-vaisselle                            | <b>200€</b>              |   |                          |
| Sèche-linge*                              | <b>250€</b><br>(+100€*)  | Table + chaises / meuble de rangement*  | <b>250€*</b><br>(+150€*) |
| Réfrigérateur / Réfrigérateur-congélateur | <b>300€*</b><br>(+200€*) | Bureau et chaise  | <b>70€</b>               |
| Congélateur                               | <b>200€</b>              | <b>AUTRES EQUIPEMENTS</b>   |                          |
| Cuisinière / gazinière                    | <b>300€</b>              | Matériel de puériculture  | <b>600€</b>              |
| Plaque de cuisson / four micro-ondes      | <b>150€</b>              | Equipement informatique de base   | <b>500€</b>              |
| Four                                      | <b>250€</b>              |   |                          |

Les tarifs s'entendent hors frais de livraison pour les matériels neufs.

## Conditions

- Vous devez percevoir des prestations avec au moins un enfant à charge ou à naître.
- Votre quotient familial ne doit pas dépasser 700€.
- En cas d'hébergement, sans logement autonome à venir, le prêt ne sera possible que pour l'achat de meuble de rangement, literie, équipement informatique et matériel de puériculture.
- En cas de séparation ou de résidence alternée, un prêt équipement familial peut être accordé au parent n'ayant pas la résidence habituelle de ses enfants à son domicile, qu'il soit allocataire ou non.

## Modalités

Equipements **d'occasion** ou neufs, les achats doivent provenir d'associations caritatives ou d'insertion, de magasins avec **délivrance d'un bon de commande ou d'une facture.**

**Demande à établir avant l'achat**

## Constitution du dossier

Demande formulée par la famille à partir du dossier type fourni par la Caf précisant le ou les montants des articles souhaités.

## Versement et remboursement

Versement au fournisseur sur présentation de la facture ou du bon de commande nominatif, accompagné du contrat de prêt signé par la famille.

Le remboursement s'effectue par prélèvements mensuels sur les prestations familiales ou autre mode de paiement, si la retenue sur prestations est impossible. Le nombre de mensualités est fixé à 36 maximum.

## Points particuliers

L'allocataire ne pourra pas se dessaisir, vendre ou donner le ou les équipements achetés avant le remboursement total du prêt, sauf accord donné par la Caf.

La Caf se réserve le droit de vérifier la conformité de l'achat.



**La Caf de l'Aisne s'engage dans la démarche de développement durable.**

**A ce titre, elle encourage l'achat d'équipements d'occasion en attribuant :**

- une bonification de 50€ par article déductible du prêt,
- la prise en charge des frais de livraison.

## Aucun prêt ne sera accordé

- Si vous êtes en situation de surendettement, sauf accord de la Banque de France.
- Si un autre prêt familial est déjà en cours de remboursement, sauf cas particulier.
- Pour l'achat de particulier à particulier.
- Pour l'achat par correspondance et internet.
- En cas de fraude aux prestations familiales.